



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

32230 LADEVÈZE-VILLE

DÉPARTEMENT DU GERS

☎ 05 62 09 37 43

mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

Séance du 05 juin 2026 à 20 heures 00 minutes  
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 7

**Présents :**

M. AIGUILLON Gauthier, M. DUTREY Kevin, M. FAUR Julien, M. FOURCADE Jean-Claude, Mme FOURNET Carole, M. LISAMBERT Landry, Mme PERY Marielle, Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, Mme SAUGER Corinne, Mme THEYE Sylvie

**Procuration(s) :**

M. TOUATI Bruno donne pouvoir à Mme PERY Marielle

**Excusé(s) :**

M. TOUATI Bruno

**Secrétaire de séance :** M. AIGUILLON Gauthier

**Président de séance :** Mme THEYE Sylvie

### **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 23/04/2026
2. Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs
3. Approbation du montant des attributions de compensation 2026
4. Questions diverses

Avant d'ouvrir officiellement la séance, Madame le Maire a tenu, au nom du Conseil Municipal, à avoir une pensée particulièrement émue et chaleureuse pour la petite Lyhanna et ses parents. Dans l'épreuve qu'ils traversent, Madame le Maire leur assure le soutien indéfectible, la solidarité et toute l'affection de notre commune. Une minute de silence est réalisée.

#### **1 - Approbation du procès-verbal du 23/04/2026**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2 - Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Madame le Maire expose que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026. Elles ont lieu au suffrage indirect : ce sont les grands électeurs (dont les délégués des communes) qui élisent les sénateurs.

La commune doit désigner 1 délégué titulaire et 3 suppléants parmi ses conseillers municipaux en

10 Place de la Mairie  
32230 LADEVÈZE-VILLE  
05.62.09.37.43  
mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr



exercice.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et composé des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Mme THEYE Sylvie est élue déléguée titulaire, M. FOURCADE Jean-Claude, Mme PERY Marielle, M. AIGUILLON Gauthier sont élus suppléants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **3 - Approbation du montant des attributions de compensation 2026**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers s'est prononcée, via son conseil communautaire, sur la modification des attributions de compensation dans le cadre d'une révision libre pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant des attributions de compensation 2026 comme suit :

| Commune        | Attribution de compensation 2024 | Proposition 2026 |
|----------------|----------------------------------|------------------|
| LADEVÈZE-VILLE | 0 €                              | 0 €              |

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **4 - Questions diverses**

- Madame le Maire informe les élus, et particulièrement les adjoints, sur l'obligation de formation des élus ayant reçus une délégation. Elle leur explique qu'ils peuvent suivre une formation en utilisant le DIF élu.

- Réduction du temps de travail de l'agent technique : Lors de la réunion du 18 mai 2026, le collège des représentants du personnel du Comité Social Territorial a émis un avis défavorable concernant le projet de modification de la durée hebdomadaire du poste d'agent technique, visant à faire passer celui-ci de 32 heures à 29 heures hebdomadaires.

Le dossier va alors passer une seconde fois en comité avant que le conseil municipal puisse délibérer pour acter la diminution des heures.

- Gauthier demande à ce qu'il soit prévenu lorsque des trous sont constatés sur la voirie.

- Gauthier informe les membres du conseil de l'impossibilité de passer au Chemin de Barthaseille à cause des branches. Il propose de les couper en faisant une corvée.

- Point sur le repas de chantier prévu le mardi 09 juin.

- Carole et Bruno proposent d'organiser un repas partagé le vendredi 26 juin 2026 pour la Saint Jean.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance  
du Conseil Municipal du 29 juin 2026.**

Le Secrétaire de séance,



Fait à LADEVÈZE-VILLE  
Le Maire, Sylvie THEYE



10 Place de la Mairie  
32230 LADEVÈZE-VILLE  
05.62.09.37.43  
mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

